

Interpellation du groupe PLR avec développement oral :

Zone d'utilité publique de Chaumont, vraiment ?

Chaumont dispose d'une vaste zone d'utilité publique. Elle se situe dans le périmètre de l'arrivée du funiculaire, du terrain du football, du Grand hôtel, du Topekaranch, avec une extension vers le Home bâlois.

Nous sommes parfois surpris par l'utilisation de cette zone qui dans certains cas nous paraît en marge des buts de l'affectation.

Le manque de rigueur dont fait preuve la Ville dans sa gestion de la zone d'utilité public de Chaumont est elle le reflet d'un désintérêt, d'une lassitude, d'un lâcher prise ou est-ce le fruit d'une vision politique établie ? le cas échéant quelle est-elle et pour quelles raisons s'exprime-t-elle par une mise à disposition de zones de loisirs et de délasserement au profit d'utilisateurs uniques, ou par l'abandon soit d'infrastructures (le Home bâlois) soit de cohérence d'affectation (le Grand Hôtel) ?

Le Topekaranch amène un élément de loisirs et offre diverses prestations publiques, dont, dont en particulier la « location de poneys et de chevaux ». Une partie importante de son activité consiste également en la location de boxes pour des chevaux privés ce qui, sans forcément être en contradiction avec l'affectation de la zone, en contredit les objectifs. Par ailleurs sa vision pour le moins extensive vers une utilisation exclusive des espaces environnants y compris le terrain de football est d'autant plus en contradiction avec l'objectif visé par l'affectation.

Que dire du Grand Hôtel : vide depuis près de 20 ans ou parfois habité par un représentant des propriétaires ou par un propriétaire -personne ne le sait-, il n'a d'hôtel que son nom et son utilisation « privée » s'en trouve de fait en totale incompatibilité avec le plan des affectations.

Quant au home bâlois son affectation n'a rien d'incompatible avec son utilisation dès lors qu'il n'est pas utilisé. Rappelons qu'il est la propriété de la Ville qui le laisse vide, quasiment à l'abandon depuis également près de 20 ans ! S'il n'est pas possible de lui trouver une utilité, peut-être devrait-on, par exemple, songer à en démolir l'annexe et réaffecter l'ancienne bâtisse à l'habitation.

Cela nous amène à nous interroger sur l'avenir du bâtiment du home de la Chomette, qui va prochainement fermer ses portes ; lui également propriété de la Ville. Nous craignons, qu'il ne tombe à l'abandon dans les 20 prochaines années, à l'image du Home bâlois ; à moins que la Ville ne se soit montrée prévoyante et qu'elle n'envisage déjà sa reconversion. Le cas échéant, nous nous réjouissons d'en connaître la nature.

Développement